

## Etat-civil - Elections

Retrouvez ci-dessous les démarches liées à l'état-civil et aux élections qui peuvent être réalisées en ligne. [Pour consulter l'ensemble des démarches incluant celles qui ne s'effectuent pas en ligne, cliquez sur ce lien.](#)

### Je souhaite pré-déposer un dossier de Pacs

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs. Ils doivent avoir les documents originaux et leur pièce d'identité en cours de validité.

La commune de Chambly n'est pas reliée à au service en ligne et ne pourra pas recevoir le dossier par voie dématérialisée. **Vous pouvez cependant effectuer la démarche en ligne, télécharger les documents et les transmettre à la commune.**

[Pour pré-déposer un dossier de Pacs en ligne, cliquez-ici.](#)

### Je souhaite faire une pré-demande de carte d'identité

Pour demander une carte nationale d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation. Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne mais ce n'est pas une obligation.

**Il faudra ensuite vous prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.** Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

[Pour faire une pré-demande de carte d'identité en ligne, cliquez-ici.](#)

### Je souhaite faire une pré-demande de passeport

Pour demander un passeport, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation. Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne mais ce n'est pas une obligation.

**Il faudra ensuite vous prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.** Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

[Pour faire une pré-demande de passeport en ligne, cliquez-ici.](#)

### Je souhaite établir une Autorisation de Sortie de Territoire

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il n'est pas accompagné par un responsable légal. Un enfant voyageant seulement avec son père ou seulement sa mère n'en a donc pas besoin.

L'AST est un formulaire établi et signé par le titulaire de l'autorité parentale. La copie d'une pièce d'identité du parent signataire doit être jointe au formulaire. **Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.**

[Pour établir une autorisation de sortie de territoire en ligne, cliquez-ici.](#)

### Je souhaite m'inscrire sur les liste électorales

Pour pouvoir voter en France, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales à partir de vos 18 ans. L'inscription est automatique pour les jeunes qui ont été recensés.

Dans certaines situations, vous devez demander une (nouvelle) inscription sur une les listes électorales.

Vous pouvez alors utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

[Pour s'inscrire sur les liste électorales en ligne, cliquez-ici.](#)

## **Je souhaite me faire recenser**

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La démarche peut se faire à la mairie de la commune de votre domicile ou en ligne. Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

[Pour se faire recenser en ligne, cliquez-ici.](#)